

ACADÉMIE VÉTÉRINAIRE DE FRANCE

OUVERTURES DE SIÈGES AU TITRE DE 2022

1^{ère} Section: Recherche, Enseignement :

Deux sièges de Membre titulaire (vétérinaire)

Deux sièges de Membre correspondant (vétérinaire)

Deux sièges d'Associé non national

2^{ème} Section: Sciences cliniques :

Trois sièges de Membre titulaire (vétérinaire)

Un siège de Membre titulaire (non vétérinaire)

Quatre sièges de Membre correspondant (vétérinaire)

Un siège d'Associé non national

3^{ème} Section: Santé publique vétérinaire, Productions animales :

Deux sièges de Membre titulaire (vétérinaire)

Un siège de Membre titulaire (non vétérinaire)

Quatre sièges de Membre correspondant (vétérinaire)

Quatre sièges de Membre correspondant (non vétérinaire)

A / Conditions et dossier de candidature

1 / Conditions à remplir : les candidats doivent avoir présenté à l'Académie, avant la date de l'élection et depuis cinq ans au plus, un mémoire ou une communication, dont le manuscrit a été accepté pour publication.

2 / Les candidats doivent adresser les pièces suivantes par courrier postal de l'Académie et par courriel au siège de l'Académie, academie@veterinaire.fr :

- Acte de candidature, dans les délais, adressé au Président de l'Académie et précisant le siège et la section au sein de laquelle le candidat s'engage à consacrer son activité.

- Curriculum vitae et un exposé des titres et travaux à partir des modèles arrêtés par le Bureau.

B / Principes de la procédure d'élection

1°) les dossiers de candidature sont déclarés recevables après examen par la commission statutaire ;

2°) un classement des candidatures est établi par les sections, pour chacun des sièges qu'elles ont à pourvoir ;

3°) les candidatures classées sont soumises au vote en Assemblée générale. La procédure est identique pour les membres titulaires et pour les membres correspondants. Elle comporte des différences en ce qui concerne les membres non vétérinaires et les membres étrangers.

C / Dossier de candidature

Se porter sur le site de l'Académie indiquée ci-dessous à la rubrique : « Membres » : <http://www.academie-veterinaire-defrance.org/>

D / Date limite de dépôt des dossiers de candidatures : 25 juin 2020

Le 25 mars 2021

Jean-Roch Gaillet
Secrétaire Général ad interim

34, rue Breguet 75011 PARIS

Courriel : academie@veterinaire.fr - <http://www.academie-veterinaire-defrance.org/>